

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01179 Numéro SIREN : 793 875 469 Nom ou dénomination : 3S MEDICAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 13118



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE DE COULOMMIERS**
24 rue marcel clavier
77527 COULOMMIERS CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire : **SAS 3S MEDICAL**
14 RUE DEL'ORGEVAL
77120 COULOMMIERS

651 323212 79387546900025

Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
NEGOCES DE PRODUITS MEDICAUX
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15% **127 797** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 19% **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 0% **0** Plus-values exonérées art. 238 quinquies **0**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de reconstruction de la défense art. 44 terdecies ☐ Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies ☐ Autres dispositifs ☐ Bessins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) **0** Plus-values exonérées relevant du taux à 15% **0** Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt (impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indique sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement)

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **0**

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone : **AUDITSUD** **1 Rue Joseph Lacroix** **0466220099**
30700 Uzès
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A COULOMMIERS le **01/01/2021** Signature et qualité du déclarant **M. ATGER** **Président**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SURT)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 3S MEDICAL**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 14 RUE DE L'ORGEVAL		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 7 9 3 8 7 5 4 6 9 0 0 0 2 5		Néant ☐ *					
		Exercice N. clos le. 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CO			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 990	AC	1 348	7 642
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	79 609	AO	35 606	44 003
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	684 323	AS	451 769	232 554
		Autres immobilisations corporelles	AT	212 538	AU	145 306	67 233
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 525	CV		1 525
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	9 425	BI		9 425
TOTAL (II)		BJ	996 410	BK	634 028	362 382	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	213 130	BU		213 130
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 045	BW		6 045
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	195 046	BY		195 046
		Autres créances (3)	BZ	54 178	CA		54 178
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	64 665	CG		64 665
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	14 487	CI		14 487
TOTAL (III)		CJ	547 551	CK		547 551	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 543 961	IA	634 028	909 933	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	9 425	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SAS 3S MEDICAL		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :369 000.....)	DA	369 000	369 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 195	1 195
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(189 479)	(218 377)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(128 527)	28 898
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	52 189	180 716
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	14 650	14 650
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	14 650	14 650
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	362 967	316 808
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	171 531	169 520
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		1 234
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	161 695	171 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 902	159 379
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		347
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC	843 094	818 661	
TOTAL (IV)	ED			
Ecart de conversion passif *	(V)			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	909 933	1 014 026	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	529 627	817 427
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	605	303	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 3S MEDICAL										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	516	KE		KF	10 794		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	2 560	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	77 550	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	613 978	KT		KU	75 264		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	131 051	KW		KX	600		
		Matériel de transport *			KY	15 262	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	65 366	LC		LD	3 601		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	905 767	LO		LP	79 465		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	1 525	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	17 415	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	18 940	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	925 223	ØH		ØJ	90 259			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	2 320	LW	8 990	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	2 560	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencis et am. des constructions	IS		MG	501	MH	77 049	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 918	MK	684 323	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers	IU		MM		MN	131 651	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	15 262	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	3 343	MT	65 625	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF				
TOTAL III		IY		NG	8 762	NH	976 470	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	1 525	ØZ			
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	7 990	2F	9 425	2G			
	TOTAL IV		13		NJ	7 990	NK	10 950	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	19 072	ØL	996 410	ØM				

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	516	PF	834	PG	2	PH	1 348		
TOTAL I		RK	516	RM	834	RN	2	RO	1 348		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	2 560	PN		PO		PQ	2 560		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	26 182	PW	7 365	PX	501	PY	33 046		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	376 763	QA	79 925	QB	4 918	QC	451 769		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	76 396	QE	11 882	QF		QG	88 277		
	Matériel de transport	QH	1 730	QI	3 053	QJ		QK	4 782		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	43 564	QM	12 025	QN	3 343	QO	52 246		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	527 194	QV	114 248	QW	8 762	QX	632 680		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	527 711	ØP	115 082	ØQ	8 764	ØR	634 028		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **SAS 3S MEDICAL**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	14 650	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	14 650	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	UK	
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	9 425	UV	9 425	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	195 046		195 046				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	14 986		14 986				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 499		5 499				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	33 693		33 693				
		Charges constatées d'avance		VS	14 487		14 487				
	TOTAUX				VT	273 136	VU	273 136	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	605		605					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	362 362		48 895		290 727		22 740	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	161 695		161 695				
		Personnel et comptes rattachés		8C	44 723		44 723				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	82 528		82 528				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 880		14 880					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 771		4 771					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	171 531		171 531				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	843 094	VZ	529 627		290 727		22 740
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	84 200	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		171 531		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	38 456	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122021	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE 224		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 506		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR 730			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS 128 527			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations						XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)						ØV		
Mesures d'incitation	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)		YM	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)		
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 0			
						XO 127 797			

Désignation de l'entreprise SAS 3S MEDICAL		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	234 774
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	234 774
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	127 797
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	362 571
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET HSCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 073
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1
		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(218 377)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 898		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(189 479)						
TOTAL I				ØF	(189 479)	TOTAL II		ZH	(189 479)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	27 029	YQ	16 766					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT		1 074				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	114 638	XQ	114 638	131 379				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	29 733	39 108				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	263 023	261 884				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	407 394	433 446				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	6 095	2 749				
IMPTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	17 660	15 265				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	23 755	18 014				
							YY	256 929					
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée						YZ	151 957					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	449 665					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØS						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,17 %	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL						Néant ☐		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	Cf état 2059A-Détail...	19 072		8 764	10 308		
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩				
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	13 610	3 302	3 302				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	C ADRI A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			3 302				
	C ADRI B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
C ADRI C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Accumulation par taxes)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2021

Libellé	Court terme	Long terme	Plus-values
	19%	15% ou 12,3%	10%
Totalisation			

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2021

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur résiduelle	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Moins global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15%, 12,50%	Long t. 0%	Plus-values 19%
LOGICIEL COMPL 02/01/2021	2 320		2		2 318		6 692	6 692				
CABINE DE DOUC 05/09/2018	501		501									
PROVENCE 2009 C 17/03/2016	263		263									
ACTION4 NG 28/02/2015	486		486									
ACTION3 DOSSIER 28/02/2015	347		347									
B47.NOIR/L04 14/04/2015	176		176									
ALU LITE 41CM B 19/04/2015	270		270									
TABLEST A3909+E 29/06/2015	142		142									
INVACARE 19/07/2015	198		198									
LM 3252S PLICAT 24/12/2015	2 786		2 786									
TABLE DE LIT EC 30/06/2016	26		26									
MATELAS A AIR O 31/07/2018	224		224									
IPHONE X GRIS S 20/02/2018	880		880									
IPHONE 8PL ARGE 02/08/2018	680		680									
IPHONE X GRIS 2 21/08/2018	1 083		1 083									
IPHONE XS 11/04/2019	700		700									
CAUTION ALGECO 27/12/2016	550			550			(550)	(550)				
CAUTION ALGECO 27/12/2016	520			520			(520)	(520)				
CAUTION ALGECO 07/07/2017	520			520			(520)	(520)				
DEPOT DE GARA 01/09/2018	4 600			4 600			(4 600)	(4 600)				
CAUTION KAZA S 01/05/2019	900			900			(900)	(900)				
CAUTION KAZA S 01/06/2019	900			900			(900)	(900)				
Totalisation	19 072		8 764		10 308		9 010	(1 298)	(1 298)			

Désignation de l'entreprise : **SAS 3S MEDICAL**

Neant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS 3S MEDICAL**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3		
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3S MEDICAL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	11	
dont apprentis	YF	2	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 716 546	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 716 546	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	573	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	41 845	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	42 418	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	698 925	
Variation négative des stocks	OQ	39 951	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	203 016	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	1 625	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 436	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	949 952	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	809 011
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	809 011
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 716 546	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	11	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 79387546900025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S MEDICAL

ADRESSE (voie) 14 RUE DE L'ORGEVAL

CODE POSTAL 77120

VILLE COULOMMIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 351

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 26 549

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VIET Prénom(s) GERARD

Nom marital % de détention 21,30 Nb de parts ou actions 7 859

Naissance : Date 17071950 N° département 77 Commune JOUARRE Pays FRANCE

Adresse : N° 10 Voie BIS AVENUE DE PARIS

Code postal 77515 Commune FAREMOUTIERS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/1 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 79387546900025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S MEDICAL

ADRESSE (voie) 14 RUE DE L'ORGEVAL

CODE POSTAL 77120

VILLE COULOMMIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 351

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 26 549

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

3/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 79387546900025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S MEDICAL

ADRESSE (voie) 14 RUE DE L'ORGEVAL

CODE POSTAL 77120

VILLE COULOMMIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 351

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 26 549

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ 1/0 (1)Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 79387546900025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3S MEDICAL

ADRESSE (voie) 14 RUE DE L'ORGEVAL

CODE POSTAL 77120

VILLE

COULOMMIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐Forme juridique ☐ Dénomination ☐N° SIREN (si société établie en France) ☐% de détention ☐Adresse : N° ☐ Voie ☐Code postal ☐Commune ☐Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS 3S MEDICAL**

du **01012021**

Adresse **14 RUE DE L'ORGEVAL**

77120 COULOMMIERS

au **31122021**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 334
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		7 136
Total		9 470

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	9 470	- de l'exercice ⑩	(127 797)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	29 338
Nom et qualité du signataire M. ATGER Président		A COULOMMIERS Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS3S MEDICAL	N° Siren : 793875469
Adresse	14 RUE DE L'ORGEVAL	77120 COULOMMIERS

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

PM E au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

REDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des P.M.E.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II. CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III. CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV. MÉCÉNAT : Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

CREDIT D'IMPOT POUR DEPENSES DE FORMATION DES DIRIGEANTS

(Article 244 quater M du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants.

Dénomination de l'entreprise	SAS 3S MEDICAL		
Adresse	14 RUE DE L'ORGEVAL 77120 COULOMMIERS		
N° Siren	793875469	Exercice ouvert le : 01/01/2021	et clos le : 31/12/2021

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DESOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT

A - CAS GENERAL

Nombre de dirigeants ayant suivi des heures de formation au cours de l'année		
Nombre d'heures de formation effectuées par le chef d'entreprise ou le dirigeant au cours de l'année civile	1	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ²	2	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 1 dans la limite de 40 heures) x ligne 2]	3	
Quote part du crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise ou des dirigeants résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	4	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 3 + ligne 4)	5	

B - CAS PARTICULIER GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN (G.A.E.C.)

Nombre d'heures de formation effectuées par les associés chefs d'exploitation du GAEC au cours de l'année civile	6	
Nombre d'associés chefs d'exploitation du GAEC	7	
Taux horaire du salaire minimum de croissance ²	8	
Montant du crédit d'impôt [ligne 6 (dans la limite de 40 heures x ligne 7)] x ligne 8	9	
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes (reporter le montant indiqué ligne 12)	10	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 9 + ligne 10)	11	

¹ Préciser l'année civile concernée.

² Le taux horaire à prendre en compte est celui en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt.

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		12

III - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises individuelles: le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et n° 2042 C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETE DE PERSONNES (OU ASSIMILEE)³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Total		13

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt.

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2022

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3S MEDICAL	79387546900025	4774Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
14 RUE DE L'ORGEVAL		
77120 COULOMMIERS		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	3 302
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15 %

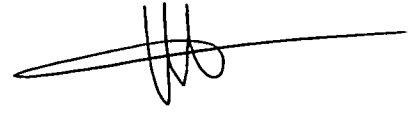
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Application du taux normal d'impôt sur les sociétés au taux de 26.5%

CERTIFIÉ CONFORME
A l'original



3 S MÉDICAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 369.000 €
Siège social : 14, Rue de l'Orgeval
77120 COULOMMIERS

RCS MEAUX 793 875 469

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
RÉUNIE LE 17 JUIN 2022**

LE DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX À NEUF HEURES,

Les actionnaires de la société 3S MEDICAL, société par actions simplifiée au capital de 369.000 €, immatriculée au RCS de MEAUX sous le n° 793 875 469 se sont réunis au siège social de la société 14, Rue de l'Orgeval à COULOMMIERS (77120) sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 9 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Wulfran ATGER, Président de la société.

Mme Audrey SERRANO est désignée comme secrétaire de la séance.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence de laquelle, il résulte que 3 actionnaires, représentant 291 actions sur les 36.900 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus au Président de sa gestion,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion du Président.

Le Président donne ensuite lecture du rapport relatif aux conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort dudit rapport et des comptes et donne quitus au Président de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés et constate qu'ils font ressortir une perte de -128.527 € qu'elle décide d'imputer en totalité en report à nouveau.

Il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de bénéfice au cours de trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

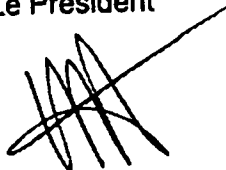
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 28 des statuts, par le Président et le Secrétaire.

Le Président



Le Secrétaire

